

Rapport du CGR pour l'AGA 2026 de l'ACPS

Jake Mason, président du CGR

Cette année encore, le GRC a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires réglementaires et ses membres afin de préserver l'accès à l'espace aérien et aux aéroports, tout en faisant entendre sa voix au sein des instances de réglementation.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons notamment mené à bien l'élaboration du modèle d'entente sur l'espace aérien avec NAV CANADA. Ce nouveau modèle servira désormais de référence aux centres de contrôle régional (ACC) dans leurs échanges avec les exploitants de parachutisme, afin de favoriser un accès à l'espace aérien à la fois équitable et efficace, d'améliorer les communications et d'assurer la sécurité de toutes les parties concernées.

Le CGR a également travaillé avec des centres de parachutisme et Transports Canada dans plusieurs dossiers afin de veiller à une application et à une supervision équitables de la réglementation. Nous avons aussi répondu aux commentaires, préoccupations et questions soulevés par nos homologues au sein des organismes de réglementation.

Tout récemment, le CGR a adressé une note à NAV CANADA pour faire part de ses préoccupations persistantes concernant la mise en œuvre de l'exigence relative à l'ADS-B spatial. Cette mesure obligerait les exploitants à acheter et à installer à bord de leurs aéronefs des équipements très coûteux, alors que les options abordables offertes sur le marché demeurent, à l'heure actuelle, très limitées.

Au cours de l'année à venir, nous continuerons de travailler avec les membres pour répondre aux préoccupations liées à la réglementation. Le CGR poursuivra également son travail de sensibilisation auprès des exploitants et des organismes de réglementation, afin d'assurer le maintien de l'accès à l'espace aérien, aux aéroports et aux terrains nécessaires à nos activités.